



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE
L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC

07700 Bourg Saint Andéol

Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 8 Février 2024

<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le premier février s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain <u>Absents ayant donné procuration :</u> BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - GUERIN Patrick (procuration à F. GONNET TABARDEL) - MARCE Emilie (procuration à T. GUINAULT) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - <u>Absents :</u> néant
<u>Délibération</u> N° 2024-016	<u>Votes :</u> • Pour : 34 • Contre : 1 (M. Hallynck) • Abstentions : 0

Objet : Désignation des élus délégués représentant la communauté de communes au sein du Syndicat Mixte porteur du SCoT Rhône Provence Baronnies

Vu

- La délibération n° 2020-079 en date du 16 juillet 2020 relative à la désignation des élus délégués représentant la communauté de communes au sein du Syndicat Mixte porteur du SCoT Rhône Provence Baronnies
- Vu la démission de M. Christophe MATHON désigné par la Communauté de communes DRAGA en tant que délégué titulaire au Syndicat Mixte du SCOT

Un candidat titulaire doit être désigné.

Se portent candidats : François Hausherr

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré avec 34 voix pour et 1 voix contre (M. Hallynck)

- **Approuve** la désignation de

<u>Titulaire</u>
François Hausherr

En qualité de représentants de la collectivité au sein du Syndicat Mixte du SCOT.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

